



Agrarallianz Alliance Agraire

www.alliance-agraire.ch
Kornplatz 2, CH-7000 Coire
TEL +41 (0)81 257 12 21 FAX +41 (0)81 257 12 29 MAIL info@agrarallianz.ch

Position de l'Alliance Agraire à l'attention de la CER du Conseil National.

Mardi 19 janvier 2010

09.3973- Mo. CER-CE. Développement du système des paiements directs

Coire, le 11 janvier 2010

Un fondement solide pour l'agriculture suisse

Le rapport du Conseil Fédéral du 6 mai 2009 sur les paiements directs démontre sa volonté de fonder la politique agricole future sur les bases constitutionnelles existantes et de ne pas se contenter de la gérer. Le rapport du Conseil Fédéral est judicieusement concrétisé par la motion CER-CE. Les questions concernant les effets sur les subventions aux propriétaires de bétail, aux régions de montagne etc. doivent être maintenant concrétisées dans une première étape.

La motion du Conseil des Etats est une opportunité de légitimer à long terme les paiements directs cruciaux pour la paysannerie par la définition de mandats de prestations précis, de renforcer la multifonctionnalité et l'orientation vers le marché de l'agriculture suisse et de créer ainsi pour les agriculteurs des perspectives sûres à long terme. Ceci tombe à point nommé dans un contexte international incertain (OMC, Accord de libre échange agricole avec l'UE).

L'Alliance Agraire relève les points suivants du rapport du Conseil Fédéral :

1. Le développement du système des paiements directs (DPD) doit compenser de manière plus ciblée que le système actuel les prestations concernant l'alimentation, l'environnement et le bien-être des animaux. C'est la bonne base pour les agriculteurs, la société et les consommateurs.
2. Le système des paiements directs proposé permet simultanément à la paysannerie de produire des aliments répondant aux demandes du marché et de fournir des prestations d'intérêt général.
3. Le rapport le confirme : Il n'existe pas de contradiction entre production (aliments, calories) d'une part et écologie et bien-être des animaux d'autre part. Le système des paiements directs permet de renforcer cette relation, tout en garantissant un développement ultérieur dynamique des prestations en faveur de l'écologie et du bien-être des animaux, ainsi que de la capacité concurrentielle.
4. Une stratégie de qualité pour l'économie alimentaire suisse, basée sur la création de valeur et la capacité concurrentielle, peut se combiner avec le système des paiements directs.

La motion CER du Conseil des Etats met le Conseil Fédéral sur la bonne voie

Cette motion soutenue à l'unanimité par le Conseil des Etats attribue un mandat clair au Conseil Fédéral. Ce dernier doit donner un signe en faveur de la continuité et de la durabilité, en accordant les moyens nécessaires à la réalisation des mesures

proposées. La motion comporte des améliorations nettes en comparaison du rapport. L'énoncé de la motion, selon lequel les différentes zones de production doivent être prises en compte de façon équitable, signifie que les régions de montagne doivent bénéficier de cette réforme. En outre, la motion souligne qu'il ne doit pas exister à l'avenir de contradiction entre production et multifonctionnalité.

L'Alliance Agraire attache une importance toute particulière à ce que les formes de production tenant compte du bien-être des animaux, telles que la production biologique ou la PI continuent à l'avenir de bénéficier de contributions. De plus, il est capital pour la future politique agricole que le système des paiements directs soit adapté à la stratégie de qualité en cours de discussion et que son application ne devienne pas plus compliquée. Enfin, la réalisation des objectifs constitutionnels et en matière de protection de l'environnement doit faire l'objet de vérifications périodiques.

La motion CER du Conseil des Etats est une base constructive en faveur des paiements directs et du futur de l'économie agraire suisse. Elle tient compte de certaines craintes justifiées (futur des contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles/GACD, Bio/PI, entreprises laitières). Par ailleurs, il existe de nombreuses opportunités de discuter ces propositions et de les adapter au cours des étapes politiques suivantes (procédure de consultation, message, débats parlementaires).

L'Alliance Agraire recommande par conséquent d'accepter la motion CER-CE.

Portrait de l'Alliance Agraire

L'Alliance Agraire regroupe des organisations de consommateurs, de protection de l'environnement et des animaux, ainsi que paysannes. Légitimée par la représentation d'environ 30'000 entreprises agricoles et bien plus d'un demi-million de membres, elle veut baser la politique agraire suisse sur les piliers de la durabilité (économie, écologie, aspect social). Par ses activités l'Alliance agraire a marqué la politique agricole suisse depuis le début des années 90. Depuis 1995, les organisations de l'Alliance sont à l'origine de cinq votations fédérales défendant ses objectifs.